

**Motion de Mmes Renate Cornu, Virginie Keller Lopez, Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Bonny et Georges Breguet: «Pour une réutilisation juste des presses de Malagnou».**

(renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 11 avril 2001)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le Centre genevois de gravure contemporaine (CGGC) n'existe plus;
- qu'il est néanmoins nécessaire de garantir la poursuite des objectifs inscrits dans les statuts de l'ex-CGGC;
- que l'utilisation des presses de Malagnou est souhaitable pour permettre:
  - de dispenser des cours pour tout public,
  - de mettre les compétences des experts au service des amateurs désireux d'apprendre l'une des techniques de gravure,
  - de disposer de locaux et d'ouvrir des ateliers aux artistes confirmés,

mais également d'empêcher que des artistes confirmés soient obligés de se rendre dans d'autres villes pour pratiquer la gravure, de payer une taxe pour l'utilisation de ce matériel, n'étant pas indigènes, de transporter leurs œuvres, notamment celles de grandes dimensions, en train dans des conditions précaires, alors que la Ville de Genève est propriétaire d'un parc de presses,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre en considération la proposition de l'Association pour le patrimoine industriel (API), qui, fort de plusieurs années d'expérience, d'experts en matière de gravure toutes techniques confondues, souhaite utiliser les presses de Malagnou afin de satisfaire la demande des nombreux amateurs et artistes désireux d'exercer leur art.

Concrètement, le Conseil municipal demande que l'API soit la dépositaire des presses, que ces dernières soient entreposées dans ses ateliers suffisamment vastes à la rue du Vuache et que la part de la subvention destinée à la pratique de la gravure sur ces presses soit transférée à l'API.